



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.3/1994/9  
2 mars 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DE STATISTIQUE  
Session extraordinaire  
11-15 avril 1994  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE  
DOMAINE DES STATISTIQUES

Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des prix,  
y compris le Programme de comparaison internationale

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des prix, y compris le Programme de comparaison internationale (responsable : Office statistique des Communautés européennes), qui est reproduit en annexe. Ce rapport est transmis à la Commission, comme l'avait demandé le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination à sa seizième session (Genève, 13-16 septembre 1993) (E/CN.3/1994/2, par. 11).

---

\* E/CN.3/1994/1.

Annexe

RAPPORT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE DES STATISTIQUES DES PRIX,  
Y COMPRIS LE PROGRAMME DE COMPARAISON INTERNATIONALE

1. L'Équipe spéciale des statistiques des prix, y compris le Programme de comparaison internationale, s'est réunie à Genève le 28 octobre 1993, pour la première fois depuis la seizième session du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination. Ce lieu avait été choisi parce que s'y tenait au même moment une conférence sur les indices des prix à la consommation, patronnée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale du Travail (OIT), ce qui permettait à la plupart des organismes intéressés d'assister à cette réunion (voir plus loin (par. 8 et 9) la question de l'organisation des réunions futures).

2. Au cours de l'année 1993, avant la réunion, l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) avait fait circuler un questionnaire relatif aux travaux de plusieurs organismes internationaux sur les statistiques des prix à la consommation. Des réponses avaient été reçues de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), de l'OIT, du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale, de l'Institut international de statistique (IIS), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), et d'EUROSTAT. Ce dernier a analysé ces réponses, qu'il a résumées à l'intention du Groupe de travail lors de sa seizième session. Ce travail a donc fourni des renseignements concrets fort utiles sur les activités mondiales de collecte, d'analyse et de diffusion d'indices nationaux des prix à la consommation, et permis de constater que la coordination de ces travaux dans le monde laissait nettement à désirer.

3. Le sentiment à EUROSTAT était précédemment que la coordination mondiale du Programme de comparaison internationale ne visait qu'un groupe relativement restreint d'institutions centrales et régionales, et que dans l'ensemble, le nécessaire était fait en ce qui concerne les différents aspects d'organisation mentionnés dans le mandat de l'Équipe spéciale. Mais il est apparu rapidement, lors de la première réunion de l'Équipe spéciale, qu'il ne semblait pas exister actuellement de mécanisme permettant d'examiner et d'évaluer objectivement l'ensemble du Programme de comparaison internationale. L'Équipe spéciale a été d'avis qu'elle-même, sans devenir pour autant permanente, pourrait assumer cette fonction; le moment semblait bien choisi, puisque le cycle de comparaison de 1993 ne faisait que commencer.

4. L'Équipe spéciale était très favorable au maintien et même à l'élargissement du Programme de comparaison internationale, du fait qu'il représentait une source unique de données non seulement pour les comparaisons internationales de prix mais aussi, aspect plus intéressant encore, pour des comparaisons internationales des PIB en termes réels, qui revêtaient d'autant plus d'importance que la coopération économique internationale s'amplifiait (Communauté européenne, Association européenne de libre-échange, Espace économique européen, Zone de libre-échange nord-américaine, etc.), et qu'il fallait planifier l'assistance technique aux pays en développement.

5. Le Programme de comparaison internationale a ceci de particulier qu'il peut être facilement relié aux indices nationaux des prix à la consommation; l'un des motifs invoqués pour englober les pays en développement dans le Programme était d'ailleurs l'amélioration de l'infrastructure statistique des pays, notamment pour les indices de prix à la consommation et la comptabilité nationale qui pouvait en résulter.

6. L'Équipe spéciale a estimé que ce rapport entre le Programme de comparaison internationale et les indices nationaux des prix à la consommation n'était pas suffisamment mis en valeur. De l'avis de l'Équipe spéciale, elle pouvait elle-même jouer un rôle stimulant en établissant une liaison permanente entre le Programme et les indices nationaux des prix à la consommation. Ces derniers, au moins dans les pays développés, se sont institutionnalisés et sont considérés généralement presque partout comme des indicateurs économiques de base; on a en ce qui les concerne la plupart des données nécessaires. Il semblerait donc raisonnable de tenter de lier aussi étroitement que possible au plan opérationnel le Programme de comparaison internationale et les indices des prix à la consommation. Là non plus, il n'existait aucun mécanisme permettant d'établir ce type de liaison, et l'Équipe spéciale a estimé qu'elle pouvait jouer en l'espèce un rôle utile.

7. L'Équipe spéciale a évoqué la question de son mandat. Celui-ci ne visait-il que les prix à la consommation ou couvrait-il un champ plus vaste, s'étendant par exemple aux prix à la production? Pour certains membres, la conception plus large du mandat était plus logique, mais l'Équipe spéciale dans son ensemble a estimé devoir s'occuper en priorité des indices des prix à la consommation. Il a été décidé de demander sur ce point l'avis du Groupe de travail. Il était toutefois à noter que si le mandat de l'Équipe spéciale était étendu aux prix à la production ou à d'autres séries de prix tels que les prix à l'exportation, cela accroîtrait fortement le champ de ses travaux, exigerait le concours d'experts beaucoup plus divers, et risquerait selon toute probabilité de ralentir considérablement ses activités.

8. L'Équipe spéciale étant chargée d'évaluer le Programme de comparaison internationale, il serait utile qu'elle examine les possibilités de liaison entre les indices des prix à la consommation et le Programme. Il semblait indispensable à cette fin d'obtenir des contributions plus importantes des commissions régionales (les organismes régionaux étant responsables des comparaisons régionales entrant dans le Programme). Les commissions régionales n'avaient pas été invitées à la première réunion (à l'exception de la CEE qui avait offert le lieu de réunion), ce qui ne simplifiait pas la solution future d'un difficile problème logistique, à savoir l'obtention des ressources voulues pour les réunions suivantes de l'Équipe spéciale. On continuerait à rechercher des occasions telles que la tenue de la conférence déjà mentionnée sur les indices des prix à la consommation, à laquelle la plupart des organisations et organes intéressés avaient assisté, mais on ne pouvait être assuré qu'il s'en présenterait. La Commission de statistique et les autres organes intéressés devraient donc étudier les dispositions à prendre pour les réunions futures de l'Équipe spéciale.

9. Il a été demandé aux membres d'adresser à l'organisme responsable, avant la réunion suivante de l'Équipe spéciale (qu'il était prévu de tenir au début d'avril 1994), un mémoire décrivant le cas échéant la mission générale de leur institution en ce qui concerne les indices des prix à la consommation et le Programme de comparaison internationale (si pareille mission lui est assignée), ainsi que la conception qu'elle se faisait de ses propres objectifs en la matière. Il leur a été demandé de développer par écrit les vues exprimées lors de la première réunion, qui serviraient pour l'élaboration d'un programme de travail de l'Équipe spéciale.

10. Enfin, sur les divers problèmes que le Groupe de travail avait demandé aux équipes spéciales d'examiner, l'Équipe spéciale des statistiques des prix est parvenue aux conclusions ci-après :

- a) Interprétation de son mandat :
  - i) Améliorer la coordination des travaux mondiaux sur les indices des prix à la consommation;
  - ii) Examiner et évaluer objectivement le Programme de comparaison internationale;
  - iii) Établir éventuellement une meilleure liaison entre le Programme de comparaison internationale et les indices nationaux des prix à la consommation;
  - iv) Étendre éventuellement le mandat aux indices des prix à la production et à d'autres indices des prix;
- b) Évaluation des méthodes de l'Équipe spéciale :
  - i) Accord sur la composition possible, comprenant notamment les cinq commissions régionales;
  - ii) Organisation des réunions de manière qu'elles coïncident dans la mesure du possible avec d'autres réunions internationales;
  - iii) Nécessité de ressources pour les réunions futures;

c) Résultats à ce jour :

La mise en évidence des principaux problèmes constitue d'ores et déjà un résultat positif, mais il reste beaucoup à faire;

d) Perspectives :

Le Programme de comparaison internationale exige beaucoup de ressources. L'établissement d'une liaison plus étroite avec les indices nationaux des prix à la consommation permettrait de réaliser des économies, mais inversement, l'élargissement souhaité du Programme

exigerait bien certainement des ressources supplémentaires. De l'expérience d'harmonisation des méthodes d'établissement des indices des prix à la consommation au sein de l'Union européenne, on peut conclure qu'il y a à l'échelon mondial un gros effort à faire.

11. On trouvera en appendice la liste des participants. La Commission est saisie des minutes de la réunion en tant que document d'information.

Appendice

LISTE DES PARTICIPANTS

Président : J. Astin (EUROSTAT)

Secrétaire : D. Sellwood (EUROSTAT)

Organisation des Nations Unies

Division de statistique du Secrétariat de l'ONU	M. Csizmadia
Commission économique pour l'Europe	R. Fauser
Organisation internationale du Travail	R. Fokianos R. Rassou
Banque mondiale	J. Borpujari
Fonds monétaire international	P. Cotterell

Autres organisations et organes intergouvernementaux

Organisation de coopération et de développement économiques	P. Scrimgeour
Association européenne de libre-échange	T. Leppo

-----